REGLEMENT JEU-CONCOURS TV VENDEE

« JEU DE L'ETE »

Article 1

TV VENDEE, diffusé sur la TNT chaine 34, les box Orange - SFR – Free et Bouygues sur la chaîne 30 et www.tvvendee.fr, propose sur son antenne et le site internet le concours « jeu de l'été » sous forme d'une courte vidéo animée avec une question à choix multiple demandé aux téléspectateurs.

A partir du lundi 3 juillet 2023 - 18h, est posée une question à choix multiple, chaque semaine, du lundi 18h au lundi suivant 18h.
Il sera procédé au tirage au sort parmi les bonnes réponses chaque semaine, le mardi entre 10h00 et 11h00 8 ou 9 gagnants maximum seront alors désignés. Le 1er lot sera attribué au 1er bulletin tiré au sort valablement et non frappé de nullité, le 2ème lot sera attribué au 2ème bulletin tiré au sort valablement et non frappé de nullité, le 3ème lot sera attribué au 3ème bulletin tiré au sort valablement et non frappé de nullité, le 4ème lot sera attribué au 4ème bulletin tiré au sort valablement et non frappé de nullité, le 5ème lot sera attribué au 5ème bulletin tiré au sort valablement et non frappé de nullité, le 6ème bulletin sera attribué au 6ème bulletin tiré au sort valablement et non frappé de nullité, le 7ème bulletin sera attribué au 7ème bulletin tiré au sort valablement et non frappé de nullité, le 8ème bulletin sera attribué au 8ème bulletin tiré au sort valablement et non frappé de nullité et le 9ème bulletin sera attribué au 9ème bulletin tiré au sort valablement et non frappé de nullité.

Le jeu de l'été se clôturera le mardi 5 septembre 2023 à 14 h, par le tirage au sort d'un grand gagnant de l'été, tous les joueurs des semaines précédentes étant automatiquement pris en compte pour le tirage au sort final.

Article 2

Vous pouvez participer de préférence en vous inscrivant sur le site www.tvvendee.fr- rubrique jeux**,** en n'oubliant pas de préciser vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone). Les participants font élection de domicile au lieu indiqué sur leur bulletin. En cas de déménagement, ils devront en informer l'organisateur du jeu par lettre recommandé avec accusé réception.

Article 3

Une seule réponse est autorisée chaque semaine et par foyer (par adresse postale) pendant toute la durée du jeu concours.
Les personnes salariées de TV VENDEE, les chroniqueurs intervenant en émissions de TV VENDEE, et leur famille proche (conjoint, enfants) ne sont pas autorisés à jouer.

La participation est ouverte à toute personne, quel que soit son lieu de résidence.

En cas de réponses multiples la même semaine, le bulletin ne sera pas pris en compte.

Article 4

Le tirage au sort a lieu chaque lundi matin, à TVVENDEE, entre 10 et 11h.
Le tirage du grand gagnant a lieu le mardi 5 septembre à 14h00

Les 9 gagnants maximum sont tirés au sort parmi les bonnes réponses, et leurs noms sont mentionnés la semaine suivante à l'antenne de TV VENDEE.

Article 5

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- **Atlantic Wake Park** : 11 pass multi activité d'un montant unitaire de 26€ soit 286€ TTC au total,

- **Natur'Zoo de Mervent** : 20 lots (1 lot = 1 entrée adulte + 1 entrée enfant) au Natur'Zoo de Mervent, d'une valeur unitaire de 29.50 TTC (entrée enfant+ entrée adulte) à utiliser au plus tard jusqu'au 12/11/2023.

- **Futuroscope** : 5 séjours valables pour 2 adultes et 2 enfants (de 5 à 12 ans inclus) comprenant l'entrée au Parc du Futuroscope pour 2 jours consécutifs, l'accès au spectacle nocturne selon calendrier disponible sur futuroscope.com, 1 nuit à l'hôtel du Futuroscope 1 étoile sur le site du Futuroscope en chambre quadruple, les petits déjeuners, et les frais de dossiers.
  Ils ne comprennent pas l'assurance annulation facultative, les frais de déplacement, de parking, de restauration et la taxe de séjour, en supplément, perçue directement par l'hôtelier sur place lors du séjour soit : 0.70 à 2€ (selon l'hôtel) par nuit et par personne de 18 ans et + (valeurs données à titre indicatif et pouvant être modifiées sans préavis).
  D'une valeur de 480€, les séjours sont remis sous forme de Futurochèques cadeaux valables jusqu'au 31 décembre 2023 selon le calendrier d'ouverture du Parc disponible sur futuroscope.com. Pour réserver leur séjour, les bénéficiaires contactent, au moins 30 jours avant la date de visite souhaitée, la centrale de réservation Futuroscope Destination au 05 49 49 30 80 pour choisir la date du séjour et règlent à l'aide des Futurochèques (le montant de 480€ leur laisse le choix d'hôtel et de prestations, dans la limite des disponibilités). Les Futurochèques sont également valables dans les boutiques et les restaurants du Parc.
  Soit un total de 2 400 € net de taxes.

- 18 billets valables pour un jour de visite jusqu'au 31 mars 2024 selon le calendrier d'ouverture du Parc disponible sur www.futuroscope.com
  Valeur unitaire du billet 1 jour au Parc du Futuroscope : 47,27€ HT – TVA 10% soit 52 € TTC, soit un total de 850.86€ HT et 936€ TTC.

- **Compagnie Vendéenne** : 20 traversées adultes aller-retour Ile d'Yeu saison 2023 (41,90 € / invitation) soit 838€ TTC

- **La Route du Sel** : 2 invitations pour 2 personnes « Canoë de soirée » d'une valeur totale de 300 € TTC et 7 invitations pour 2 personnes « Canoë sympa » d'une valeur de totale de 273 € TTC.

- **Parc accrobranche** – **Le Grand Défi :** 48 packs Aventure/action pour un montant unitaire de 25.50 € TTC (places valables pour enfants et adultes). soit une valeur totale de 1224€ TTC
  Le pack Aventure/Action comprend 2 activités au choix : accrobranche ou paintball (120 billes) OU Laser Game (3 parties) + Quick Jump ou Disc Golf ou Courses d'orientation.

- **Dotation finale : un grand Gagnant parmi les participants ayant donnés une réponse correcte**

  Garage David :

  Dotation d'1 séjour de 10 jours, comprenant 1 semaine et 1 week-end, à bord d'un van aménagé (type California) ou un camping-car, à définir avec le gagnant au plus tard au 30 septembre 2023 (hors période juillet / août 2023).
  L'offre inclus :
- kilométrage illimité,
- assistance / assurance,
- 1 forfait nettoyage restitution van ou camping-car,

- 1 conducteur supplémentaire,
- jusqu'à 8 couchages (selon le véhicule choisi par le gagnant).

Conditions de location :

- avoir 20 ans révolu,
- avoir 2 ans de permis,
- dépôt de garantie par carte bancaire, soit une caution demandée d'un montant de 2500 € non débité,
- refaire le plein à la restitution du véhicule.

Valorisation totale : 1783 € TTC

Les personnes tirées au sort gagneront, suivant les semaines, les lots détaillés ci-dessus et répartis ci-dessous par ordre de tirage :

- **Sem 27 :**

  - Natur'Zoo de Mervent : 3 lots (= 1 entrée adulte + 1 entrée enfant), soit 3 gagnants
  - Atlantic Wake Park : 1 pass pour 2 personnes, soit 1 gagnant
  - Futuroscope : 4 entrées adultes, soit 1 gagnant,
  - Compagnie Vendéenne : 2 traversées Ile d'Yeu aller/retour, soit 1 gagnant
  - Le Grand Défi : 8 pass , soit 2 gagnants,
  - La Route du Sel : 1 invitation pour 2 personnes « Canoë sympa », soit 1 gagnant.

- **Sem 28 :**

  - Natur'Zoo de Mervent : 3 lots (= 1 entrée adulte + 1 entrée enfant), soit 3 gagnants
  - Atlantic Wake Park : 1 pass pour 2 personnes, soit 1 gagnant
  - Futuroscope : 4 entrées adultes, soit 1 gagnant
  - Compagnie Vendéenne : 2 traversées Ile d'Yeu aller/retour, soit 1 gagnant
  - Le Grand Défi : 4 pass, soit 1 gagnant,
  - La Route du Sel : 1 invitation pour 2 personnes « Canoë sympa », soit 1 gagnant.

- **Sem 29 :**

  - Natur'Zoo de Mervent : 2 lots (= 1 entrée adulte + 1 entrée enfant), soit 2 gagnants
  - Atlantic Wake Park : 1 pass pour 1 personne, soit 1 gagnant
  - Futuroscope : 1 séjour 2j 1 nuit pour 4 pers, soit 1 gagnant +
  - Futuroscope 4 entrées adultes, soit 1 gagnant,
  - Compagnie Vendéenne : 2 traversées Ile d'Yeu aller/retour, soit 1 gagnant
  - Le Grand Défi : 8 pass , soit 2 gagnants
  - La Route du Sel : 1 invitation pour 2 personnes « Canoë sympa », soit 1 gagnant.

- **Sem 30 :**

  - Natur'Zoo de Mervent : 2 lots (= 1 entrée adulte + 1 entrée enfant), soit 2 gagnants ,
  - Atlantic Wake Park : 1 pass pour 1 personne, soit 1 gagnant
  - Futuroscope : 1 séjour 2j 1 nuit pour 4 pers, soit 1 gagnant,
  - Compagnie Vendéenne : 4 traversées Ile d'Yeu aller/retour, soit 2 gagnants
  - Le Grand Défi : 4 pass, soit 1 gagnant,
  - La Route du Sel : 1 invitation pour 2 personnes « Canoë sympa », soit 1 gagnant.

- **Sem 31 :**

  - Natur'Zoo de Mervent : 2 lots (= 1 entrée adulte + 1 entrée enfant), soit 2 gagnants
  - Atlantic Wake Park : 1 pass pour 1 personne, soit 1 gagnant

- Futuroscope : 2 entrées adultes, soit 1 gagnant,
- Compagnie Vendéenne : 2 traversées Ile d'Yeu aller/retour, soit 1 gagnant
- Le Grand Défi : 4 pass, soit 1 gagnant,
- La Route du Sel : 1 invitation pour 2 personnes « Canoë sympa », soit 1 gagnant.

- **Sem 32 :**

  - Natur'Zoo de Mervent : 2 lots (= 1 entrée adulte + 1 entrée enfant), soit 2 gagnants
  - Atlantic Wake Park : 1 pass pour 1 personne - 1 gagnant
  - Futuroscope : 1 séjour 2j 1 nuit pour 4 pers, soit 1 gagnant,
  - Compagnie Vendéenne : 2 traversées Ile d'Yeu aller/retour, soit 1 gagnant
  - Le Grand Défi : 4 pass, soit 1 gagnant,
  - La Route du Sel : 1 invitation pour 2 personnes « Canoë sympa », soit 1 gagnant.

- **Sem 33 :**

  - Natur'Zoo de Mervent : 2 lots (= 1 entrée adulte + 1 entrée enfant), soit 2 gagnants
  - Atlantic Wake Park : 1 pass pour 1 personne - 1 gagnant
  - Futuroscope : 2 entrées adultes, soit 1 gagnant
  - Compagnie Vendéenne : 2 traversées Ile d'Yeu aller/retour, soit 1 gagnant
  - Le Grand Défi : 8 pass, soit 2 gagnants,
  - La Route du Sel : 1 invitation pour 2 personnes « Canoë soirée », soit 1 gagnant.

  r

- **Sem 34 :**
  - Natur'Zoo de Mervent : 2 lots (= 1 entrée adulte + 1 entrée enfant), soit 2 gagnants,
  - Atlantic Wake Park : 1 pass pour 1 personne - 1 gagnant
  - Futuroscope : 1 séjour 2j 1 nuit pour 4 pers, soit 1 gagnant,
  - Compagnie Vendéenne : 2 traversées Ile d'Yeu aller/retour, soit 1 gagnant
  - Le Grand Défi : 4 pass, soit 1 gagnant,
  - La Route du Sel : 1 invitation pour 2 personnes « Canoë sympa », soit 1 gagnant.

- **Sem 35 :**

  - Natur'Zoo de Mervent : 2 lots (= 1 entrée adulte + 1 entrée enfant), soit 2 gagnants
  - Atlantic Wake Park : 2 pass pour 1 personne, soit 2 gagnants
  - Futuroscope : 1 séjour 2j 1 nuit pour 4 pers, soit 1 gagnant,
  - Compagnie vendéenne : 2 traversées Ile d'Yeu aller/retour, soit 1 gagnant
  - Le Grand Défi : 4 pass, soit 1 gagnant.
  - La Route du Sel : 1 invitation pour 2 personnes « Canoë de soirée », soit 1 gagnant.

- **<u>Sem 36 tirage au sort final le 4 septembre 2023</u>**

  - 1 séjour de 10 jours en van aménagé ou camping-car offert par le Garage David

Le jeu de l'été se clôturera avec cet ultime tirage au sort de tous les participants de l'été répondant aux critères définis ci-dessus et ayant répondu correctement aux questions posées.

<u>Article 6</u>

Le prix ne pourra être échangé ni contre d'autres prix, ni contre leur valeur en espèces.

<u>Article 7</u>

TV Vendée se réserve le droit de modifier, prolonger, ou écourter sans préavis le jeu concours en cas de nécessité. Aucune responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Article 8

Le gagnant autorise par avance TV Vendée, à utiliser son nom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle du seul fait de l'acceptation de leur lot.

Article 9

Le gagnant devra venir chercher son lot dans les locaux de TV Vendée situé à ZA Le Séjour, 85170 Dompierre sur Yon, à la date et heure qui lui sera indiquée. A défaut de réponse dans les 10 jours suivant le tirage au sort, le lot sera attribué à un candidat suppléant tiré au sort. Les frais inhérents à la remise du lot seront à la charge du gagnant.

Article 10

Jeu gratuit sans obligation d'achat. Les frais occasionnés par la participation à ce jeu seront remboursés sur simple demande (sur la base d'un timbre postal tarif lent, ou connexion internet non surtaxée et hors forfait).

Article 11

"Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée dite loi "Informatique et Libertés" et à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que la société organisatrice, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des participants, notamment lors de leur connexion et de leur inscription sur le site.

Les participants autorisent la société organisatrice, de façon libre et éclairée, à collecter lors de leur participation au Jeu des données à caractère personnel les concernant.

Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la société organisatrice ont pour finalité : la prise en compte de la participation de chaque participant et de sélectionner les gagnants par la voie d'un tirage au sort.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée dite loi "Informatique et Libertés", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, qu'ils pourront exercer auprès de la société organisatrice à l'adresse suivante : http://www.tvvendee.fr sur "contact" (Les participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Et, à compter de l'entrée en vigueur du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, le 25 mai 2018, les participants disposeront, en outre, du droit de retirer leur consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement pour des raisons tenant à leur situation particulière.

Les participants disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

A compter du 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants auront, en outre, la faculté de s'adresser au délégué à la protection des données de la société organisatrice.

Les participants sont informés qu'ils disposent, s'ils ne souhaitent pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, du droit de s'opposer au démarchage téléphonique en entrant leurs numéros de téléphone fixes ou portables sur la liste d'opposition gratuite accessible via le site www.bloctel.gouv.fr."

Article 12

Règlement déposé à la SARL Granger- Guibert, 12 rue de Verdun, 85000 LA ROCHE SUR YON, huissiers de justice associés.